

CERTIFICAT MATELOT PONT

Dates et lieux : 1^{ère} session : de septembre à novembre à Nantes
2^{ème} session : de mars à juin à Nantes

Plan de formation :

❖ Conditions d'admission à l'entrée de formation :

- Avoir un niveau au moins équivalent à celui d'un CAP ou BEP, validé ou non par un diplôme,
- **Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des gens de la mer,**
- Etre titulaire d'une attestation de natation (50 m départ plongée).

❖ Conditions d'obtention du diplôme :

- Passer avec succès les épreuves de l'examen pour l'obtention du certificat,
- Avoir suivi les contrôles en cours de formation.

Coût de la formation :

Dispositif 1 emploi = 1 formation « intention d'embauche »

Si votre conseiller Pôle Emploi valide votre projet de formation en fournissant un compte-rendu d'entretien et que vous nous présentez une promesse d'embauche d'une entreprise basée dans les Pays de la Loire, la Région prendra en charge le coût de la formation*.

Dispositif 1 emploi = 1 formation « socle »

Si votre conseiller Pôle Emploi valide votre projet de formation en fournissant un compte-rendu d'entretien mais que vous n'êtes pas en mesure de présenter une promesse d'embauche ou une promesse d'embauche ligérienne, quelques places pourront être financées par la région*.

Autre statut : Tarifs et devis sur demande

*Avoir terminé sa formation initiale depuis plus de 6 mois (dérogation possible)

Rémunération des stagiaires :

Les candidats bénéficiant de l'ARE peuvent obtenir une allocation de retour à l'emploi par la formation. Veuillez consulter votre conseiller « Pôle Emploi » **AVANT** l'entrée en stage.

Les candidats n'ayant pas de droit chômage peuvent bénéficier d'une rémunération Région.

Références réglementaires : code STCW, tableau A-II/4 et 5

Moyens pédagogiques mis en œuvre : [« Descriptif des sites de formation »](#)

Objectifs de la formation (prérogatives du brevet) :

- Gouverner le navire et se conformer également aux ordres de barre
- Assurer une veille visuelle et auditive adéquate
- Contribuer à la surveillance et à la tenue du quart en toute sécurité
- Faire fonctionner le matériel d'urgence et appliquer les procédures d'urgence
- Participer à la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité
- Participer à l'accostage, au mouillage et autres opérations d'amarrage

Programme de la formation :

CONTENU	Volume
Module P1 – Appui (Navigation)	
- Navigation / Météorologie	31
- Règles de barre, feux, balisages, signaux / Tenue de quart	31
- Manœuvre embarcation	54
- Examen oral final	8
Module P2 – Appui (Manutention, arrimage de la cargaison et pêche)	
- Manutention et arrimage	3
- Matelotage / engins de pêche	54
Module P3 – Appui (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation)	
- Description et construction / Stabilité	22
- Sécurité	21
- Entretien et réparation	6
Module NP – Appui (National Pont)	
- L'environnement réglementaire	13
Certificat de Formation de Base à la Sécurité	52
Formation Spécifique à la Sûreté	10
Certificat d'aptitude à l'Exploitation des Engins et Radeaux de Sauvetage	30
TOTAL programme référentiel CMP	335

Rythme hebdomadaire : 34 heures

Nombre de semaines : 11

Durée de la formation : 335 heures

Validation : épreuves en court de formation

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard - 111 rue du Port Boyer – BP 51536 - 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017 -

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

E-Mail : formationcontinue@lycee-maritime-nantes.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr

MAJ le 12/01/2024